



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général au sujet de la votation communale du 3 mars 2013 relative à l'arrêté du Conseil général, du 5 novembre 2012, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz

(Du 20 mars 2013)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par ce rapport d'information, nous vous communiquons officiellement le résultat de la votation communale du 3 mars 2013 relative à l'arrêté de votre Autorité concernant une demande de crédit pour l'aménagement de la place Numa-Droz. Cet arrêté avait fait l'objet d'un référendum ayant abouti, dans la mesure où 3'241 signatures valables ont été récoltées.

Le résultat de la votation, tel qu'il ressort du procès-verbal du bureau du dépouillement, est le suivant :

Electrices inscrites	13'173
Electeurs inscrits.....	11'688
Bulletins déposés.....	10'268
Bulletins blancs.....	118
Bulletins nuls.....	<u>17</u> <u>135</u>
Bulletins valables	10'133

Electeur-trice-s ayant répondu OUI..... 3'916 (38,65 %)

Electeur-trice-s ayant répondu NON 6'217 (61,35 %)

La participation à ce scrutin s'est élevée à 41.30 %.

Vote par correspondance : 88,47 %

Vote au bureau électoral : 2,44 %

Vote électronique : 9,09 %

L'arrêté du Conseil général, du 5 novembre 2012, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz est donc refusé.

Toutes les opérations ont eu lieu conformément à la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et à son règlement d'exécution, du 17 février 2003.

Nous ajoutons que, conformément à la loi mentionnée ci-dessus, ce résultat a été publié par la Chancellerie d'Etat dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 8 mars 2013, et qu'aucune réclamation concernant la validité des opérations électorales n'a été formulée, ainsi qu'en fait état un courriel de la Chancellerie d'Etat du 19 mars 2013. Ainsi, par arrêté du 20 mars 2013, nous avons validé les opérations relatives à cette votation communale.

Il y a donc lieu d'enregistrer le refus, par le peuple, de l'arrêté du Conseil général, du 5 novembre 2012, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 20 mars 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol